

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00419

Numéro SIREN : 399 724 608

Nom ou dénomination : A.F.D.F.

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2024 sous le numéro de dépôt 15052

GCL

15052.

SARL AFDF

73 Rue du Château

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Copie certifiée conforme à l'original



SAS GCL Bourg La Reine au capital de 170 000 €
Inscrite à l'ordre des Experts Comptables d'Ile de France
RCS Nanterre : 795065697

GCL BOURG LA REINE

4 Avenue Aristide Briand
92 340 Bourg-La-Reine
Tel : 01 45 36 48 00
Fax : 01 45 36 48 11
Courriel : bourglareine@gcl.tm.fr

Attestation

Etat exprimé en euros

Conformément à notre lettre de mission et à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL AFDF**, pour l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

-	Total du bilan :	27 457 euros
-	Chiffre d'affaires :	47 657 euros
-	Résultat net comptable :	422 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BOURG LA REINE
Le 28/03/2024

François Lecuyer
Expert Comptable

Hicham Hammadi
Directeur Associé

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

01012022

31122022

X

X

Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL AFDF	
SIRET 39972460800019	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
73 Rue du Château	
92100 BOULOGNE BILLANCOURT	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Activités exercées	B.T.P	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------	--

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15%	1	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					

2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies			Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 223 A à U du CGI)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (art. 223 A à U du CGI)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREE EN VIGUEUR DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :	

H COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI
Si oui, indication du logiciel utilisé	COMPTABILITE EXPERT

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Tél :	
GCL BOURG LA REINE	4 AVENUE ARISTIDE BRIAND		
FMX ET ASSOCIES SARL	92340 BOURG LA REINE		
	Tél : 0145364800		

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date :	Lieu : issy les moulineaux
	Qualité et nom du signataire : GERANT	
	Signature : M. FOUQUE	

N° d'agrément :	
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(c)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(d)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(f)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(g)
7. Montant des revenus répartis		(h)
		(i)
		(j)
	total (a à h)	

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL AFDF
31122022

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 73 Rue du Château		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 9 9 7 2 4 6 0 8 0 0 0 1 9		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122022						
		N-1 31122021						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	18 489			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	19 654			
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI				
	TOTAL (II)		BJ	38 143	BK	38 143		1 762
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	8 969		8 969	529
		Autres créances (3)	BZ	CA	15 431		15 431	11 538
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	3 057		3 057	1 005	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI					
	TOTAL (III)	CJ	27 457	CK	27 457		13 071	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	65 601	IA	38 143	27 457	14 833	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-		Stocks :		Créances :		
sations :								

Désignation de l'entreprise SARL AFDF		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :7.622.....)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 044	1 044
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	2 068	2 068
	Report à nouveau	DH	(46 378)	(45 517)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	422	(862)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(35 223)	(35 644)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	57	57
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	36 572	29 052
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		900
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 359	12 776
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 693	7 693
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EC	62 680	50 478	
TOTAL (IV)	ED			
Ecart de conversion passif *	EE	27 457	14 833	
TOTAL GENERAL (I à V)				
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	62 680	50 478
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	57	57	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL AFDF**

Néant

		Exercice N				Néant			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	47 657	FH		FI	47 657	33 932	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	47 657	FK		FL	47 657	33 932	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	47 657	33 932	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 646		
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	15 627	17 219	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	26 808	13 384	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 123		
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3) - dotations aux provisions		HS		GA	1 762	4 000	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC			
	Autres charges (12)					GD			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE			
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GF	46 965	34 602	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GG	692	(671)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GH				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL				
	Différences positives de change				GM				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN				
	Total des produits financiers (V)				GO				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GP				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ				
	Différences négatives de change				GR				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GS				
	Total des charges financières (VI)				GT				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GU				
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV				
					GW	692	(671)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL AFDF**Néant ☐

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant			
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	18 489	KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 536	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	18 118	LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	38 143	LO		LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV					
TOTAL IV				LQ		LR		LS					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	38 143	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		D7			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	18 489	ML		
		Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	1 536	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	18 118	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	38 143	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	38 143	ØM	

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH	
TOTAL I				RK		RM		RN		RO	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	17 362	QA	1 127	QB		QC	18 489
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	1 536	QE		QF		QG	1 536
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	17 483	QM	635	QN		QO	18 118
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL II				QU	36 382	QV	1 762	QW		QX	38 143
TOTAL GENERAL (I + II)				ØN	36 382	ØP	1 762	ØQ		ØR	38 143
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

Désignation de l'entreprise : **SARL AFDF**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
		Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	8 969		8 969						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 297		13 297						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 134		2 134						
	Charges constatées d'avance		VS									
	TOTAUX			VT	24 401	VU	24 401	VV				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	57		57						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B									
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	18 359		18 359						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	36 572		36 572						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	7 693		7 693						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	62 680	VZ	62 680						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	36 572			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : **SARL AFDF**Néant ☐Exercice N, clos le :
31122022

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	270	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

II. DÉDUCTIONS

TOTAL I

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	
			- imposées au taux de 0 %	
			- imposées au taux de 19 %	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	
			- imputées sur les déficits antérieurs	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			
Régime des sociétés mères et des filiales *				
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				

Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *

Majoration d'amortissement *

Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	PB
Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)

Dédutions diverses (à détailler sur feuillet séparé)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI
	Dt déd. exc. (art. 39 decies A)	YA	Dt déd. exc. (art. 39 decies B)	YB	Dt déd. exc. (art. 39 decies C)	YC
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	Dt déd. exc. (art. 39 decies D)	YD

Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	692	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	I	691
					0

2058A - Réintégrations diverses

au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SARL AFDF		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	62 134	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	691	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	61 443	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	61 443	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF										Néant ☒	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(45 517)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(862)		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(46 378)		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(46 378)				
TOTAL II								ZH	(46 378)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ			Exercice N :	Exercice N-1 :			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT		150					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	1 550	XQ		2 418		915			
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS		2 145		796			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST		22 095		11 672			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ		26 808		13 384			
IMPTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW		1 123					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX		1 123					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY		7 574					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ		4 723					
				ØB							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *			ØS							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ZK		%		%			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL AFDF**Néant ☒ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

I - Immobilisations *		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
					19%	15% ou 12,80%	0%	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13		Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14		Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15		Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16		Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17		Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18		Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19		Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

(A)

(B)

(Vente en partaux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées
au 31/12/2022

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
Totalisation												

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF		Néant ☒ *				
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
N - 9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL AFDF**

Néant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ③

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	47 657	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	47 657	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	17 971	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	23 791	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	41 762	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	5 894
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

10

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 39972460800019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AFDF

ADRESSE (voie) 73 Rue du Château

CODE POSTAL 92100

VILLE

BOULOGNE BILLANCOURT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FOUQUE Prénom(s) JOEL
Nom marital % de détention 45,00 Nb de parts ou actions 225
Naissance : Date 31051956 N° département 80 Commune DOULLENS Pays FRANCE
Adresse : N° 3 Voie RUE HURLEVENT
Code postal 87470 Commune PEYRAT LE CHATEAU Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique SAUDEMONT Prénom(s) LOUISETTE
Nom marital SAUDEMONT INDIVISION % de détention 55,00 Nb de parts ou actions 275
Naissance : Date 06091934 N° département 80 Commune DOULLENS Pays FRANCE
Adresse : N° 4 Voie RUE ESNAULT PELTERIE
Code postal 78500 Commune SARTROUVILLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 3 9 9 7 2 4 6 0 8 0 0 0 1 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AFDF

ADRESSE (voie) 73 Rue du Château

CODE POSTAL 92100

VILLE

BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022**Au titre de l'année civile**

Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL AFDF	N° Siren : 399724608
Adresse	73 Rue du Château	92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

PME au sens communautaire

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		N° Siren :
Dénomination de la société mère		
Adresse		

1- RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT REPRÉSENTANT PAS ENCORE AU DÉBUT D'UNE DÉCLARATION D'IMPÔT

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Credit d'impôt pour la consommation et l'emploi (calculations de Jean P. Mayeux)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

II - CREDITS D'IMPOT AYANT DES CARACTERISTIQUES SPECIQUES					
Géolig.	L'impôt en faveur de la recherche	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôt »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Credat d'impot depote en cas de cessation au titre de l'année N			

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

IV - **MARCHEMENT** : 2000 € par salarié

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :

[illegible]

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL AFDF	39972460800019	4333Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
73 Rue du Château 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	692
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	691
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	1
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065		1

III. Bénéfices soumis au taux normal

l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%

m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

(Exercice clos au 31/12/2022).

AFDF

AMÉNAGEMENT FINITION DÉCORATION FOUQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €.

Siège social : 73 rues du château 92 100 Boulogne.

NANTERRE B399 724 608.

Les soussignés :

Monsieur FOUQUE Joël, Albert, Émile

Né le 31 mai 1956 à DOULLENS (SOMME), de nationalité française, célibataire.

Demeurant 3, rue Hurlevent, 87470 Peyrat le Château.

Madame FOUQUE Louissette, née SAUDEMONT

Née le 6 septembre 1934 à DOULLENS (SOMME), de nationalité française, veuve de

Monsieur ALBERT FOUQUE, demeurant 4 rue ESNAULT PELTERIE,

78 500 Sartrouville.

Retraitée.

Les associés de la SARL AFDF se sont réunis à l'effet de siéger en assemblée générale ordinaire, au siège de la société, sur convocation faite par le gérant conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents :

M. Joël FOUQUE (225 parts sociales)

et Mme FOUQUE Louissette (275 parts sociales).

Qui détienne l'intégralité des parts sociales.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et habilitée à délibérer.

L'assemblée est présidée par M. Joël FOUQUE, gérant associé.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

-- le rapport de gestion de l'exercice clos aux 31/12/2022, le compte de résultats et les annexes

-- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Lecture des textes en cause est faite par le président, la discussion est ouverte puis les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIÈRE RÉOLUTION.

L'assemblée générale ordinaire des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation à l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observée et notamment la mise à disposition des associés pendant les 15 jours

précédant l'assemblée et document soumis à son approbation, ainsi que les réponses données aux questions évoquées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

DEUXIÈME RÉOLUTION.

L'assemblée des associés, après lecture du rapport de gestion, approuve sans réserve ledit rapport. Le compte annuel de l'exercice clos aux 31/12/2022 tels que présentés par la gérance fait apparaître pour cet exercice un résultat bénéficiaire d'un montant de 422 €.

Il est proposé d'affecter le résultat bénéficiaire à la réserve légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

TROISIÈME RÉOLUTION.

L'assemblée générale ordinaire donne quitus au gérant pour l'exercice clos le 31/12/2022, quant à l'accomplissement de sa mission pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

QUATRIÈME RÉOLUTION.

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport de gestion et ayant la faculté de prendre connaissance de tous les documents et courriers relatifs à la vérification de la comptabilité approuve sans réserve les différentes actions menées par la gérance sur un plan commercial, administratif, juridique et financier.

La continuation de l'activité de l'entreprise est votée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

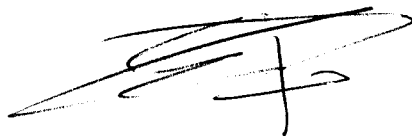
00000000000000000000000000000000

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent PROCÈS-VERBAL qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Fait à :Boulogne le : 16/04/2024 en autant d'originaux que nécessaires pour le dépôt d'un exemplaire au siège social est à l'exécution des diverses formalités légales.

SIGNATURE DES ASSOCIÉS.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
(Exercice clos au 31/12/2022).

AFDF
AMÉNAGEMENT FINITION DÉCORATION FOUQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €.
Siège social : 73 rues du château 92 100 Boulogne.
NANTERRE B399 724 608.

Le soussigné :

Monsieur **FOUQUE Joël, Albert, Émile**

Né le 31 mai 1956 à DOULLENS (SOMME), de nationalité française, célibataire.

Demeurant : 3, rue Hurlevent, 87470 Peyrat le Château.

Objet :

Approbation des comptes de l'exercice clôt le 31/12/2022.

Chers associés,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous nous avons convoqué en assemblée générale ordinaire pour vous présenter notre rapport sur l'activité de la société AFDF pour l'année 2022.

Pour votre information, il vous a été communiqué avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, notamment le bilan, le compte de résultat, le rapport de gérance et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

En outre, vous avez loisir de consulter tous les documents juridiques et comptables ainsi que de poser toute question écrite ou orale.

Nous allons vous présenter les comptes de l'exercice social ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022 pour vous permettre de statuer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Sur le plan financier, l'activité de la société pendant l'exercice 2022 a donné lieu à un chiffre d'affaires HT d'un montant de 47657 euros qui correspond à l'ensemble des prestations intervenues, dans un contexte difficile, plus de publicité, avec une demande de devis encore moins importante, un seul nouveau client, mais un nombre plus élevé de commandes, compte tenu de la concurrence actuelle et de la situation économique générale.

Comme l'année passée, la clientèle est extrêmement exigeante, sollicite de nombreux devis, même pour les chantiers de petite importance, (exemple : 300,00 €) ce qui correspond d'ailleurs à la situation constatée pour l'exercice fiscal précédent (et même parfois pour des montants inférieurs). Près de 5 mois sans activité lié à l'absence de commande. Des projets

(devis) perdus, les clients ont fait choix d'entreprises moins disantes fautes de budget lié à leur non activité et incertitude sur le devenir de chacun.

Comme précédemment, c'est le prix le plus bas qui est retenu.

De notre côté, nous tentons de maintenir un prix constant et une qualité égale dans le service de nos prestations.

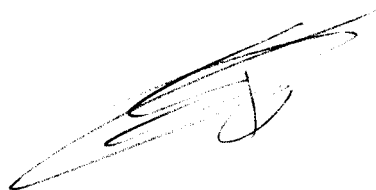
Sur le plan des investissements il a été nécessaire de faire des acquisitions en petit matériels. Dans le contexte actuel, nous n'avons pas pu réembaucher, compte tenu de la faiblesse du carnet de commandes.

Pour 2023, nous espérons une évolution plus favorable..

00000000000000000000

Nous espérons que le texte des résolutions qui vous ont été soumises pourra recevoir votre approbation et que vous voudrez bien délivrer quitus au géant de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Fait à Boulogne, le 16. 09. 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a first name followed by a surname, possibly 'E. J.' or similar.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
SOUMIS À L'ASSEMBLÉE.

(Exercice clos au 31/12/2022).

AFDF
AMÉNAGEMENT FINITION DÉCORATION FOUQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €.

Siège social : 73 rues du château 92 100 Boulogne.

NANTERRE B399 724 608.

Les soussignés :

Monsieur **FOUQUE Joël, Albert, Émile**

Né le 31 mai 1956 à DOULLENS (SOMME), de nationalité française, célibataire.

Demeurant : 3, rue Hurlevent, 87470 Peyrat le Château.

Chers associés,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires vous êtes convoqués en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'exercice 2022.

Pour votre information, il vous a été communiqué les documents légaux, et notamment le bilan est le compte de résultat.

En outre, vous avez loisir de consulter tous les documents juridiques et comptables ainsi que de poser toute question écrite ou orale.

Le résultat fiscal, bénéfice, s'élève à la somme de 422 euros.

Il vous sera proposé d'affecter le résultat bénéficiaire, à la réserve légale.

Fait à Boulogne, le : 16. 04. 2024

Le gérant.

